

à Broghe le 28. octobre 1849.

23

Gr

47

Monsieur

J'ai été autorisé que je puisse passer quelques jours
à Paris pour prendre des renseignements sur l'affaire
dont vous avez bien voulu me charger. J'ai trouvé qu'il
sera bien difficile de rencontrer un libraire qui imprimât
à ses frais un ouvrage sans nom d'auteur et dont
on ne doit pas même lui nommer l'auteur, pour
se conformer strictement à votre intention. Le
public, en effet, il le faut avouer, n'a pas assez
d'esprit ou ne se fie pas assez à lui-même, pour
faire tout seul son destin d'un livre; il faut
un nom qui lui dise qu'il doit lire et qu'il
s'en trouvera bien. Si le titre votre nom ferait
tout le fait l'affaire; mais l'est précisément
ce que vous ne voulez pas donner. Je n'ai
fait que passer à Paris, mais j'ai pu tout

209